

Espace Autismes 68

13, rue Charles Sandherr
68000 COLMAR

Secrétariat

Amandine FAIVRE
Caroline RAINERI
Tél : 03 89 24 99 23
Fax : 03 89 23 11 01
secretariat68@cra-alsace.net

Equipe

pluridisciplinaire

Tél : 03 89 24 99 23
cra68@cra-alsace.net

Médecins psychiatres

Dr Christian SCHAAL
Dr Ayman MURAD

Psychologues

Eric BIZET
Julia DUJARDIN
Aurore MASSIAS-ZEDER
Priscille SCHNEIDER
Lisa SIGEL

Educatrice spécialisée

Aurélie CONNAN

Cadre de santé

Guy WITTNER

Site Internet

<http://www.cra-alsace.net>



COMPTE RENDU

REUNION DU RESEAU INTER-ETABLISSEMENTS

Vendredi 20 Janvier 2017

Lieu : Centre Hospitalier de Rouffach

Etaient présents :

- Mme ANGONIN Séverine, Chef de service, IMP Jules Verne.
- Mme ASECIO Anne-Marie, Directrice Pôle Enfance Thann.
- M. BIZET Eric, Neuropsychologue, CRA Adultes Colmar.
- Mme BOURCART Magali, Directrice IME Allagouttes.
- M. BRANDENBURGER Philippe, Directeur APAEI.
- Mme CHENET Sylvie, Assistante sociale CRA Adultes, Colmar.
- M. DISCHLER Blaise, Chef de service, Institut St André, Cernay.
- M. DOZIER Jean Christophe, Chef de service Institut St Joseph Colmar, Adèle de Glaubitz.
- Mme DUJARDIN Julia, Psychologue CRA Adultes, Colmar.
- Mme DUCHAINE Elisabeth, Directrice IMP Jules Verne.
- Mme FAIVRE Amandine, Secrétaire, CRA Adultes Colmar.
- Mme GIDEMANN Angélique, Chef de service IMPRO St Joseph, Colmar.
- Mme LASOTA Corinne, Chef de Service, MAS de jour Adapei, Papillons Blancs d'Alsace.
- M. LUTTRINGER Charlers, Directeur ARSEA, SESSAD, CAMSP.
- Mme MOLINA Maria Dolorès, Chef de service, Résidence Henner, Colmar.
- Mme MOREIRA Sara, Psychologue, Institution Les Tournesols.
- M. Le Docteur SCHAAL Christian, psychiatre CRA Adultes, Colmar.
- Mme SCHUBNEL Anne Marie, Directrice adjointe SAVS, SAJ, SAMSAH, Adapei Papillons Blancs.
- Mme SCHUTZ Corinne, Cadre de direction, Pôle Santé, Institution Les Tournesols.
- Mme SIGEL Lisa, Psychologue CRA Adultes, Colmar.
- Mme SIMON Véronique, ARSEA, Directrice IMP Catherinettes,

IMPRO Les Artisans.

- Mme STEYGER Laura, Psychologue CRA Enfants, Rouffach.
- Mme TRANTZER Dominique, Directrice adjointe PB.
- Mme WILHLEM Valérie, SAMSAH Mulhouse, SAVS.
- M. WITTNER Guy, Cadre de santé CRA Adultes, Colmar.
- Mme WOZNIAK Tiffany, Psychologue CRA Enfants, Rouffach.

Absents/Excusés :

- Mme EDER Carole, Chef de service ADAPEI PB.
- Mme CHAPOTOT Marie-José, Présidente déléguée, Vital'Autiste.
- M. CHENAL Frédéric, Directeur pôle jeune IMPRO Lutterbach.
- Mme GALL Fabienne, Chef de service, Adapei PB.
- M. GAVART Joseph, Chargé de mission SROMS, ARS.
- Mme KAMINIARZ Sandra, Cadre de santé, PPEA Rouffach.
- Mme LECLERCQ Noémie, Association Aaron.
- Mme LEHMANN Marina, Chef de service, SESSAD Mulhouse.
- Mme MILLION Marlies, Directrice adjointe IMPRO Lutterbach.
- Mme Le Docteur OBERLIN Michèle, psychiatre CRA Enfants, Colmar.
- La Directrice de l'IME St André.
- Le Directeur adjoint de l'IME St André.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Retour sur la formation théorique des équipes diagnostiques médico-sociales.
- 2) Point sur les conventions.
- 3) Organisation des bilans et procédures diagnostique.
- 4) Formation des équipes 2017.
- 5) Poursuite de la réflexion sur l'inclusion professionnelle.

Dr SCHAAL démarre la réunion à 14H08.

Etant donné que de nouveaux participants sont présents il est proposé de faire un tour de table de présentation.

Les professionnels se présentent les uns après les autres. Les deux nouvelles psychologues du CRA, Julia DUJARDIN et Laura SIGEL se présentent et expliquent leur parcours.

Dr SCHAAL précise que lors de la prochaine réunion, Mme Elisabeth SELIG sera présente, elle remplace Mme Annick BOUISSAC au poste de documentaliste du CRA depuis le 2 janvier 2017.

Eric BIZET lance le premier point de l'ordre du jour :

1) Le retour sur la formation théorique des équipes médico-sociales :

On rappelle son but : former des équipes qui sont composées d'un médecin, d'un psychologue et d'un éducateur. Sept équipes ont suivi la formation, 6 concernant le pôle enfant et 1 équipe pour le pôle adulte.

Dr SCHAAL exprime son regret concernant le fait qu'il n'y ait eu qu'une seule équipe de structure adulte qui ai suivi la formation.

Il s'avère que ces mêmes établissements manquent de médecin pour suivre la formation ce qui ne leur permet pas de former des trios. Dr SCHAAL précise que les médecins peuvent être psychiatre mais aussi généraliste pour pouvoir y participer.

Tout le monde espère pouvoir former plus de triades pour suivre la prochaine session de formation fin 2017.

Suite à la formation, les fichiers power points n'ont pas été reçus par toutes les équipes, M. BIZET en prend note et relayera l'information au CRA 68 enfants et adultes, afin de transmettre l'ensemble des documents aux structures. Les power points seront envoyés à l'exception des outils d'évaluation, ceci demandant une autorisation particulière.

Rappel du déroulement de la formation :

La formation théorique a eu lieu sur deux jours avec les médecins puis sur cinq jours avec les psychologues et les éducateurs.

La prochaine étape sera l'accompagnement sur place pour aider les équipes au diagnostic.

On passe ensuite sur le second point de l'ordre du jour :

2) Discussion sur la convention :

Un projet a été réceptionné par la plupart des structures. Il est demandé à tous de réfléchir sur les besoins en matériel.

Il est important que chaque équipe soit rencontrée au préalable par les membres du CRA.

Une date de réunion doit être définie pour protocoliser ce projet.

3) Organisation des bilans et procédures diagnostique :

M. BIZET demande à ce que chaque référent d'équipe diagnostique contacte le CRA Enfants ou Adultes (en fonction de sa structure) pour organiser la suite de la formation.

Commande groupée à faire pour l'achat des outils : ADI ADOS VINELAND WAIS WISC5 et une Caméra

Dr SCHAAL et M. BIZET précisent que la vitre sans teint qui peut être utilisée lors de l'ADOS, n'est pas obligatoire.

A la question posée : quels tests peuvent être fait en amont ? Il est répondu la CARS.

Il semble important également, de faire en amont le point sur les personnes à bilancer.

Une inquiétude est soulevée par rapport au fait que certaines structures ne peuvent participer à cette formation par manque de disponibilité médicale. Ces dernières ne souhaitent pas se retrouver pénalisées faute de pouvoir faire des démarches diagnostiques au sein de leur établissement.

Il leur est répondu qu'il est toujours possible de faire intervenir le réseau des équipes diagnostiques pour aider les structures sans triade.

Il est évoqué une seconde inquiétude quand au rendu de diagnostic fait par les équipes médico-sociales sur la garantie de la validation. M BIZET et Dr SCHAAL rassurent les équipes en disant qu'il n'y aura pas de remise en cause de la garantie, cependant il sera important de continuer à se former en formation continue : des staff cliniques seront organisés pour discuter des situations complexes (2 réunions annuels au minimum)

Il est demandé s'il est prévu que les équipes soient mobiles : cela pourra être envisagé par la suite mais pour le moment il est important de bien former les premières triades.

Un rappel est fait par Dr SCHAAL concernant la prise en charge des patients par les référents (des structures médico sociales) qui font aussi partie des équipes diagnostiques, et qui, de ce fait, peuvent ne pas être assez objectives. Il faut rester vigilant par rapport à ces situations.

L'échelle PDD-MRS (Pervasive Developmental Disorder in Mentally Retarded Persons) peut elle être transmise ? Il est répondu que non car elle est toujours en cours de validation, pourra être transmise une fois validée par le CRA et sur le marché vendu par HOGREFFE.

Est évoqué l'importance qu'une trame uniforme soit mise en place, qui validera l'objectivité des bilans faits.

Le problème du trio qui se désunit peut se poser. Comment cela se passe ? Comment anticiper cette situation ?

Dr SCHAAL pense qu'il faut y réfléchir pour pouvoir y faire, peut être pouvons nous penser à une suppléance afin de pallier au départ d'une personne composant le trio.

Le problème du manque de moyen est à nouveau évoqué, Dr SCHAAL pense qu'il est important de relancer l'invitation à l'ARS et à la MDPH pour la prochaine réunion.

L'invitation a déjà été faite pour cette réunion.

4) Formation des équipes 2017 :

La prochaine session de formation aura sans doute lieu fin 2017, il est important de donner les prochaines dates rapidement, afin que chacun puisse s'organiser pour y participer, les médecins en particulier.

Les psychologues du CRA Enfants proposent que le CRA Enfants et le CRA Adultes se coordonnent mutuellement avant de donner les dates prévisionnelles de formation.

Eric BIZET rappelle qu'en cas de doute sur un diagnostic, le CRA reste disponible.

5) Poursuite de la réflexion sur l'inclusion professionnelle.

Après concertation, il est relevé qu'il y a souvent un problème d'orientation, il est important qu'un patient autiste soit dans un milieu adapté à ses difficultés. En ESAT il y a souvent la problématique de la qualité de gestion de problèmes à cause des déficits de formation.

Points problématiques relevés sur les problèmes liés à l'insertion professionnelle :

- ESAT : problème d'évaluation des capacités de travail.
- La formation de base aux difficultés d'insertion et aux adaptations possible,
- La gestion des problèmes de comportement.
- Poursuite des accompagnements.

Une recherche pourrait être faite concernant l'insertion professionnelle à l'étranger : en Belgique il existe une agence intérim qui s'engage sur l'accompagnement de la personne autiste PASSWERK (www.passwerk.be).

Un bilan est fait concernant les SAVS : très peu d'autiste en font partie. Il en résulte que dans les personnes avec un trouble du spectre de l'autisme, beaucoup sont passées à côté de la prise en charge. Une partie importante des autistes se trouve en milieu ordinaire.

Un dernier point est précisé concernant l'attribution des allocations par la MDPH :

Chaque dossier est étudié au cas par cas pour chaque demande, il est important de connaître la réduction substantielle et durable d'accès à l'emploi, le diagnostic seul ne suffit pas à la MDPH pour enclencher une allocation adulte handicapé et assurer un revenu minimum au patient. Il manque une évaluation sur le plan professionnel afin de mieux cerner la situation.

Le comité de pilotage sera à évoquer à la prochaine réunion inter-établissements.

Fin de la réunion : à 16h08.

Dr SCHAAL remercie les participants.

PROCHAINE REUNION INTER-ETABLISSEMENTS

VENDREDI 7 AVRIL 2017 A 14H00

PAVILLON 16 (grande salle de réunion)

CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH